



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix huit, le neuf avril à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est rassemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie NACCACHE, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de Convocation : 4 avril 2018

Secrétaire de séance: Christophe AYRIBIÉ

Présents : Mesdames et Messieurs Christophe AYRIBIE, Max BACHARAN, Thierry BACQUIÉ, Claudette BRUYERE, Brigitte BUISSON , Pascale CAUNES , Alain GALINIER, Christelle GUIRAUD, Jean-Paul MARTY, Nathalie NACCACHE, Serge PIERRE, Jean-Claude SOUAL, Annie STEMER, Valérie VIMENET.

Absente excusée : Madame Chantal VILOTTE.

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du compte rendu de la précédente réunion
- Reprise des résultats et dissolution du budget Eau et Assainissement
- Vote des taux d'imposition des taxes locales
- Vote du budget primitif M14
- Incorporation de la voirie AFR (Association Foncière de Remembrement) dans le domaine communal
- Proposition d'adhésion au groupement d'achat de Gaz naturel par le SYADEN
- Proposition d'adhésion au groupement d'achat de fourniture de repas pour la cantine
- Informations et questions diverses

Approbation du Compte rendu de la séance du 19 Mars 2018 : Le conseil municipal ouï l'exposé de Madame le maire après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte rendu de la séance du la séance du 19 Mars 2018.

Recrutement secrétaire de mairie : Madame le maire présente Madame Jennifer AYZA qui a été recrutée à compter du 1^{er} mai 2018 en remplacement de Martine GUIRAUD qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Retrait d'un point de l'ordre du jour : Madame le maire propose de retirer de l'ordre du jour le point concernant la reprise des résultats et la dissolution du budget Eau-Assainissement transféré à la CCCLA. Tous les éléments nécessaires à la décision n'étant pas à notre possession. Le Conseil Municipal donne son accord.

Délibération n° 17 - 2018 : Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2018

Vu le code général des collectivités territoriales, article D. 1612-1 ;

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales n° 1259 COM ;

Vu l'avis de la commission des finances ;

Madame le maire porte à la connaissance de l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 :

Nature	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	11,66 %	123 246 €
Taxe foncière (bâti)	25,93 %	218 797 €
Taxe foncière (non bâti)	63,98 %	20 602 €
TOTAL		362 645 €

Le conseil municipal, Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de voter les taux proposés ainsi que le produit fiscal attendu pour un montant de **362 645 €**.

Délibération n° 18 – 2018 : Vote du budget de l'exercice 2018

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2312-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable au budget principal ;

CONSIDERANT le projet de budget primitif remis aux membres du Conseil Municipal ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter le budget de l'exercice 2018 ;

Le conseil municipal, Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE d'adopter le budget primitif 2018 tel qu'il est décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	910 454 €	968 533 €	568 073 €	290 936 €
Opérations d'ordre	298 577 €			298 577 €
Résultat reporté		240 498 €	21 440 €	
TOTAL	1 209 031 €	1 209 031 €	589 513 €	589 513 €

Délibération n° 19 - 2018 : Incorporation de la voirie de l'AFR dans le domaine communal

Madame le maire expose à l'assemblée que le bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Labastide d'Anjou, en vue de sa prochaine dissolution, a dans sa délibération du 5 mars 2018 sollicité la commune pour l'incorporation dans le patrimoine communal des chemins lui appartenant cadastrés : AH 35- ZB 19 - ZC 13 - ZE 6 - ZE 10- ZH 22 - ZH 24 - ZH 38.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'incorporation dans le patrimoine de la commune les chemins appartenant à l'Association Foncière de Remembrement de Labastide d'Anjou :
- **APPROUVE** l'acquisition à l'euro symbolique des chemins cadastrés AH 35- ZB 19 - ZC 13 - ZE 6 - ZE 10- ZH 22 - ZH 24 - ZH 38.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition, notamment l'acte authentique à recevoir par Me Bruno BELLOC, notaire à Castelnaudary, dont les frais seront à la charge de la commune.

Délibération n° 20 - 2018 : Groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel du SYADEN

Madame le maire expose à l'assemblée que par délibération du 21 juillet 2014, il a été décidé d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le SYADEN. Cette structure envisage de relancer une consultation pour les années 2019-2020.

Considérant que la globalisation de l'achat public renforce, pour l'ensemble des collectivités adhérentes l'accès à une fourniture de gaz à des prix compétitifs ainsi qu'à un niveau de service de qualité ;

Madame le maire propose de renouveler son adhésion au groupement de commandes et participer à l'accord cadre et marché pour la fourniture de gaz naturel pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 Décembre 2020 ;

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** renouveler son adhésion au groupement de commandes et participer à l'accord cadre et marché subséquent pour la fourniture de gaz naturel pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 Décembre 2020 :
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette adhésion.

Délibération n° 21 - 2018 : Groupement de commandes pour la fourniture des repas à la cantine

Madame le Maire indique au conseil municipal que la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, par délibération en date du 3 avril 2018, a constitué un groupement de commandes pour la fourniture de repas en liaison froide : cantines, accueils de loisirs, crèches. Ce groupement de commandes sera constitué, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et ses décrets d'application.

Madame le maire donne lecture du projet de convention constitutive du groupement de commandes qui définit les modalités de fonctionnement dudit groupement.

Madame le maire sollicite le conseil municipal afin d'adhérer au groupement de commandes pour le marché de fourniture de repas en liaison froide : cantines, accueils de loisirs, crèches.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes dont la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois sera le coordonnateur en vue de la passation d'un marché ayant pour objet la fourniture de repas en liaison froide : cantines, accueils de loisirs, crèches.

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

AUTORISE le groupement de commandes ainsi constitué à lancer un marché ayant pour objet la fourniture de repas en liaison froide : cantines, accueils de loisirs, crèches.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame le maire présente à l'assemblée les demandes de subventions reçues en mairie. A savoir : Association forestière de l'Aude , Planning familial, Apprentis de l'Institut de formation des Travaux Publics , Association des sclérosés en plaques , Bibliothèque Pédagogique, AFDAIM , Les restos du cœur , CFA Lézignan , AFM Téléthon.

Le Conseil Municipal à l'unanimité ne souhaite pas donner de suite favorable à ces demandes.

LOYER Sté FREE MOBILE STATION RELAIS

Madame le maire informe que le Conseil des maires de la CCCLA dans sa séance du 15 mars 2018 a donné un avis favorable à notre demande pour le reversement du loyer de la Société FREE à la commune.

MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS DE LA PIEGE

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la motion qui nous a été adressée par le Conseil Départemental par l'intermédiaire de Philippe GREFFIER. Cette motion vise à soutenir les communes et les agriculteurs de la Piège pour leur réintégration dans la carte des zones défavorisées. Considérant le bien-fondé de leurs revendications, le conseil municipal à l'unanimité adopte la motion présentée.

ROUTE DEPARTEMENTALE :

Serge PIERRE signale que les bas côtés de la Route Départementale 217 sont dangereux en raison de leur affaissement. Il signale aussi la reformation de nids de poule route de l'Ourmette.

POTEAU TELEPHONIQUE :

Serge PIERRE signale que le poteau téléphonique situé aux abords du « Cause » est endommagé. Il signale aussi l'absence du panneau du lieu-dit.

ROUTE INONDÉE :

Christèle GUIRAUD signale qu'une partie de route allant du lieu « Pampam » vers « Pujolat » est inondée par temps de pluie en raison de l'éboulement de la terre du champ dans le fossé .

ANIMATIONS

Brigitte BUISSON informe l'assemblée des diverses manifestations à venir :

- Animation « Défi Zéro Déchet » le samedi 14 avril à 10 H (Salle des fêtes) avec entre autre une démonstration du COVALDEM pour l'utilisation d'un composteur.

- Tour de l'Aude HANDISPORT le 14 septembre 2018 . Cette association sollicite la commune pour la prise en charge d'un repas froid lors de l'étape de leur course à Labastide. Le Conseil donne son accord de principe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. La séance est levée à 22 heures 35.